

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 4 juin 2014 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux

M. Gilles Dionne

M. Neil Gervais

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.

M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

M. Gélinault Dionne

Mme. Claudette Béland-Pleau

M. Garry Ladouceur

100-06-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme Claudette Béland

Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

101-06-2014 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Neil Gervais

Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 14 mai.

102-06-2014 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 4 JUIN 2014.

Proposé par M. Gilles Dionne

Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 4 juin 2014 au montant de 278,415.11\$

---

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE  
POUR LE TRAITEMENT DES INSECTES PIQUEURS**

Lundi le 26 mai dernier, avait lieu la tenue du registre pour le traitement des insectes piqueurs dans les secteurs du Grand-Marais, LaPasse, Ile Pearson, St-Camille, projet Amyotte, Projet Lionel Laporte, Chemin des Rapides et Davidson

Le nombre de personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité selon les secteurs concernés s'élevait à 1577.

Le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 169 signatures. À la fin de la journée de la tenue du registre, 266 signatures y ont été inscrites.

Suite à cette tenue de registre, deux options se présentent :

- Le retrait de la proposition de traitement des Insectes Piqueurs ou
- La tenue d'un scrutin référendaire à une date à être déterminée par le conseil municipal.

Si le conseil décide de tenir un référendum, il doit, au plus tard lors de la séance qui suit celle du dépôt du certificat, fixer la date du scrutin.

*Eric Rochon*

Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier

**103-06-2014                      TRAITEMENT INSECTES PIQUEURS**

**CONSIDÉRANT**            le dépôt du certificat des résultats du registre pour le traitement des insectes piqueurs ;

**CONSIDÉRANT**            les options qui se présentent à ce conseil dans cette situation;

Il est donc proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à la majorité ( 4 vs 3).

Que cette Municipalité organise la tenue d'un scrutin référendaire sur la proposition de traitement des insectes piqueurs pour LES SECTEURS DU GRAND-MARAIS, LAPASSE, ILE PEARSON, ST-CAMILLE, PROJET AMYOTTE, PROJET LIONEL LAPORTE, CHEMIN DES RAPIDES ET DAVIDSON.

Que la date du scrutin référendaire soit annoncée le 9 juillet prochain.

**104-06-2014                      CADASTRES.**

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité

<b><u>LOTS</u></b>	<b><u>PROPRIÉTAIRE</u></b>	<b><u>COMMENTAIRES</u></b>
5 536 706 & 5 536 707 2;  Truite	Pierre Machaalani	lot existant qu'il a divisé en  368 ch. du Lac-de-la-Truite et 370 ch. du Lac-de-la-
4 637 619 Ptie 4 637 597 Ptie	Paul Fisher	7 nouveaux lots : chemin du Grand-Marais
4 638 666 Ptie	Paul Fisher	3 lots existants; Chemin du Grand-Marais
5 523 887	Gestion LSG	nouveau lot : 329 chemin du Pont-Rouge

**105-06-2014                      26-27-29 RUE WILLIAM**

**CONSIDÉRANT**            le manque de collaboration de la part du propriétaire des 26-27 et 29 Rue William;

Il est doncProposé par Mme Véronique Lamoureux  
et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité mandate M. Doug Corrigan , inspecteur Municipal, et Me Nério De Candido, Aviseur Légal, pour entreprendre les procédures nécessaires obligeant le propriétaire des lots ci-mentionnés à remédier aux problèmes évidents de salubrité et de sécurité.

**106-06-2014                      CENTRE ENTRAÎNEMENT INCENDIE CONJOINT MANSFIELD-ET-PONTEFRACT ET FORT-COULONGE**

**CONSIDÉRANT QUE**            les services d'incendie de Mansfield-et-Pontefract et de Fort-Coulonge on fait une demande conjointe à leur conseil respectif pour la construction d'un centre d'entraînement / examen commun ;

**CONSIDÉRANT QUE**            les services d'incendies ont continuellement de la difficulté à simuler des entraînements dû au manque de sites de pratique disponibles ;

**CONSIDÉRANT**            les coûts faramineux de location et de déplacement engendrés pour permettre aux recrues des services d'incendies à finaliser leur formation POMPIER 1 ;

- CONSIDÉRANT QU'** un site tel que proposé permettra aux pompiers provenant des deux municipalités à s'entraîner et être quand nécessaire être évalués lors de leur formation ;
- CONSIDÉRANT QU'** un site tel que proposé permettra d'approfondir les liens déjà étroits que possèdent les deux services incendies et permettre une meilleure symbiose lors d'interventions mutuelles ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Mansfield-et-Pontefract possède un terrain adéquat pour l'implantation d'un site de la sorte sur les terrains de l'ancienne usine Fortin ;

Il est donc proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité s'engage à déboursier 50% des dépenses engendrés pour la construction d'une telle structure en collaboration avec la Municipalité de Fort-Coulonge;

Que cette Municipalité offre un terrain d'une superficie de 200' X 200' pour l'aménagement de cette infrastructure.

Qu'un tarif d'utilisation soit établie par les deux Municipalité pour tout autres Municipalités désirant utiliser cette structure d'entraînement;

#### **107-06-2014 LOGICIEL SECURITE CIVILE**

Proposé par M. Gélineault Dionne  
et résolu à l'unanimité

Que cette municipalité participe à l'achat du logiciel de mesures d'urgences et sécurité civile tel que soumis par la firme Alpha Dimensions.

Que M. Eric Rochon, Directeur général, signe pour et au nom de cette Municipalité tout documents relatifs à cette entente.

#### **108-06-2014 ENTENTE DEPOTOIR LAC JIM 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2010 la municipalité de Mansfield est gestionnaire du site de transfert Chemin Bois-Franc au Lac Jim ( 35km ) suite à la fermeture des dépotoirs (dépôt en tranchée), afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Mansfield a effectué toutes les démarches avec le M.R.N.F. service d'ingénierie et dépenser pour l'aménagement de ce site.

**CONSIDÉRANT QUE** les T.N.O. ont à ce moment demandé à la municipalité de Mansfield de faire l'utilisation du nouveau site avec compensation.

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire des T.N.O. compte 330 propriétaires qui ont accès et utilisent ce site de transfert.

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires des Lacs Jim, Galarneau et Gillis sont au nombre de 220 soit 40.6% du potentiel d'utilisateurs.

**CONSIDÉRANT QUE** les T.N.O. ont remboursé les montants de 3,800. \$ en 2010, 8,873. \$ en 2011, 11,834. \$ en 2012 et 18,531.00 \$ en 2013.

**CONSIDÉRANT QU'** en 2013 la municipalité a estimé ses frais (dépenses) à 40,407 \$ et que les T.N.O. ont remis 18,531.00 \$ soit 46% des frais, alors que les propriétaires représentent 59.4%.

**CONSIDÉRANT QUE** suite à plusieurs résolutions entre cette Municipalité et la MRC de Pontiac, les T.N.O. ont fait une dernière offre de 19,129\$ pour l'année 2014.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

**QUE** cette municipalité propose d'accepter l'offre de 19,129\$ pour l'année 2014.

**109-06-2014                    RÉDUCTION HEURES D'OUVERTURE BUREAU DE POSTE DE DAVIDSON**

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue de POSTES CANADA daté du 5 juin dernier adressée à Mme Kathleen Bélec, Mairesse, mentionnant la réduction des heures d'ouverture au bureau de poste de Davidson;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract est la plus peuplée et vaste municipalité de la MRC Pontiac

**CONSIDÉRANT QUE** cette Municipalité ne possède que un bureau de poste à l'intérieure de son territoire et que ce dernier est d'une superficie minime;

**CONSIDÉRANT QUE** certains résidents doivent déjà se déplacer de grande distances pour avoir accès aux services postaux;

**CONSIDÉRANT** la situation économique précaire de la région, plusieurs résidents ne peuvent se permettre les services postaux en ligne;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil Municipal de Mansfield-et-Pontefract perçoit cette réduction de service comme un début du processus de fermeture complète du bureau de poste de Davidson;

Il est donc proposé par Mme Claudette Béland  
et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité s'oppose catégoriquement à aucun changement diminuant les services postaux offert à ses résidents.

**110-06-2014                    FORMATION CCU (CHAMPLAIN)**

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

D'autoriser M. Louis Landry, membre du CCU de Mansfield-et-Pontefract, d'assister à la journée de formation donnée par l'association Québécoise d'urbanisme qui se déroulera à Champlain, Québec le 12 juin 2014.

Les frais d'inscription, de séjour et de déplacements à être payés par la Municipalité.

**111-06-2014 REDDITION DE COMPTES SUBVENTION MTQ 2013**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de \$ 163,903.00 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Neil Gervais

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 102, 106, 107, 108 et 110.

**ET J'AI SIGNÉ CE 5 juin 2014.**

*Eric Rochon*

Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier

**112-06-2014**                      **LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:55 heures.

*Kathleen Bélec...*

Mme Kathleen Bélec  
Maire.

*Eric Rochon.*

M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.